

Type de réunion

Réunion de collège public

03. Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

L'éducation nationale ne doit pas être gérée comme une entreprise.

L'école seule, ne peut pas créer l'égalité des conditions sociologiques, économiques, psychologiques, physiques (santé et soins) d'accès au savoir. Nous soulignons donc l'importance :

- de la politique de la ville,
- de la mise en place de moyens palliatifs des inégalités plus importants dès la maternelle et le primaire,
- d'une politique de soutien à la parentalité,
- d'un partenariat entre l'école, le milieu associatif et les parents,
- d'une politique de prévention ambitieuse à la mesure des difficultés rencontrées par les familles.

Nous pensons que l'action de l'école doit se fonder sur la loi d'orientation de 1989, mais qu'il faut lui donner les moyens de son application par :

- la mise en place de décloisonnements, de groupes de besoins,
- d'une réflexion sur la notion de classe,
- d'un travail sur des projets (d'école, de groupes),
- des relais sociaux et éducatifs au sein des établissements : internats par exemple,
- l'octroi aux enseignants de moyens de concertation, de travail en équipe et de formation continue,
- la création d'une réelle mixité sociale dans les établissements en se fondant, quand c'est possible, sur une sectorisation basée sur le temps de trajet plutôt que sur la proximité géographique. Quand ce n'est pas possible, il faut créer une réelle discrimination positive en donnant plus de moyens aux établissements et en mettant en place des mesures réellement incitatives pour que ces établissements conservent les équipes et que les enseignants les plus expérimentés y soient fidélisés.

L'éducation est nationale et doit être la première priorité nationale. « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau initial et continu, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. »

08. Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

13. Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Questions traitées conjointement !

La motivation des élèves passe par l'ouverture des perspectives d'orientation donc demande plus de personnel au sein des établissements.

Autre outil de motivation, les outils de pédagogie différenciée cependant il faut des heures de concertation dans les services pour les préparer et du temps pour faire les bilans des projets innovants et des compétences acquises par les élèves.

Les effectifs de classe ne doivent pas être trop lourds (25 élèves maximum au collège). Il doit y avoir la possibilité de diviser en sous-groupe pour enseigner autrement, de façon plus personnalisée, plus concrète, donc plus motivante.

18. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

La décentralisation telle qu'elle est actuellement pratiquée nous semble satisfaisante.

Les participants sont attachés à un service public d'enseignement et d'éducation et refusent la décentralisation dans les domaines autres que la gestion du parc immobilier et du matériel.

L'administration centrale doit continuer à assurer la définition de règles nationales précises en matière d'action pédagogique et éducative :

- Définition des horaires d'enseignement et des programmes.
- Examens et concours.
- Recrutement, gestion et rémunération de toutes les catégories de personnels : la décentralisation entraînerait un manque de cohérence dans la gestion des personnels et donc un manque d'efficacité dans le fonctionnement.
- Définition et organisation de l'offre de formation.

Pour donner plus d'efficacité au service public d'enseignement et d'éducation, il faut améliorer le fonctionnement de la déconcentration.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Nous pensons que l'action de l'école doit se fonder sur la loi d'orientation de 1989 et qu'il faut enfin lui donner les moyens de son application.

2 La motivation des enfants sera renforcée par une pédagogie active, interdisciplinaire, différenciée qui suppose du temps de concertation, des heures dans les services (15H+3H de concertation) et la présence d'adultes spécialisés à tous les niveaux (enseignants, vie scolaire, orientation, santé, services sociaux)

3 Non à une décentralisation accrue, oui à une déconcentration concertée afin que soit garanti un même service public pour tous.